

# LE PLANAISOT

*Bulletin d'information de la commune de Planaise*



SAMEDI 14 JUN 2025 : FÊTE DE LA MUSIQUE À PLANAISE (BÂTIMENT TECHNIQUE)

## La belle saison est arrivée !

Chères Planaisotes, chers Planaisots,

C'est avec une grande joie que je vous retrouve en ce mois de juillet, marqué par la douceur de l'été et, je l'espère, de belles perspectives pour chacun d'entre vous.

Ce nouveau numéro du "Planaisot" arrive dans une présentation revisitée, plus moderne. Nous avons souhaité lui donner un nouveau souffle pour mieux vous informer et vous rapprocher de la vie de notre village.

Permettez-moi également de profiter de ces quelques lignes pour vous présenter notre nouvelle Secrétaire Générale de Mairie, Mathilde VARRONI. Elle a pris ses fonctions récemment et je sais qu'elle mettra toute son énergie et ses compétences au service de notre commune. N'hésitez pas à lui réserver le meilleur accueil.

Enfin, je tenais à vous remercier chaleureusement pour votre engagement et votre participation à la vie locale. C'est grâce à chacun d'entre vous que Planaise conserve sa richesse et son dynamisme.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été."

Lionel MURAZ, Maire de Planaise

### SUJETS

## UN REGARD SUR LES TRAVAUX

## LA VIE DANS NOTRE VILLAGE

## ETAT CIVIL

## LE PETIT MOT DE NOS ASSOCIATIONS

# UN REGARD SUR LES TRAVAUX

## Quelques travaux réalisés...



### Salle communale Le Préau :

Les travaux de peinture des murs et le remplacement des dalles du faux-plafond ont été réalisés par l'entreprise NPG 73, en décembre 2024, pour 7.084,62 € TTC. La porte d'entrée a été réparée et une plinthe murale en bois a été mise en place le long du mur qui en était dépourvu, en mai 2025, par l'entreprise Menuiserie Olivier FRÉZINSKY, pour 900,74 € TTC. Les équipements des sanitaires (wc) ont été remplacés en décembre 2024 pour 255,30 € TTC par Bernard SALOMON Adjoint aux Travaux. Les pavés néon ont été remplacés par des pavés LED, en janvier 2025, pour 1.274,52 € TTC. Plusieurs prises de courant ont été remplacées par l'entreprise GEOFFROY, en avril 2025, pour 504,66 € TTC.

### Toiture de l'église :

Suite à l'épisode de grêle de juillet 2023, le remplacement de 200 ardoises a été nécessaire. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Les Charpentiers du Val Coisin pour 9.960,00 € TTC, dépense prise en charge en totalité par notre assureur.

### Eglise :

Remise en état des deux portes (extérieure et intérieure) et remplacement des serrures par l'entreprise Menuiserie Olivier FRÉZINSKY pour 294,01 € TTC.

### Mairie :

Remplacement des 5 BAES (blocs de sécurité) pour 471,24€ TTC, travaux effectués par l'entreprise GEOFFROY en avril 2025. Les volets bois et portes extérieures du bâtiment de la Mairie ont été repeints par l'entreprise NPG73 (Artisan de Presle).

## Quelques travaux prévus...

### Toiture de la Mairie :

Suite à la réparation de l'arêtier en juillet 2023, le charpentier de l'entreprise Les Charpentiers du Val Coisin a constaté que des ardoises présentaient des fissures. Nous avons donc fait une déclaration en Dommages Ouvrage auprès de notre assureur. L'expertise de l'assureur a mis en évidence un défaut de pose des ardoises lors de la réhabilitation de la mairie, nécessitant le remplacement de l'intégralité de la couverture. Les travaux pris en charge par l'assurance dommages ouvrages, sont en cours de réalisation par l'entreprise Les Charpentiers du Val Coisin.

### Eparage :

Les travaux d'éparage pour 2025 seront réalisés par l'entreprise Le Noyer Vert.

### Fleurissement du village :

Les plantations se sont déroulées en mai 2025 par une équipe d'élus menée par Sylvie GIRAUD, les végétaux ont été achetés au Bocage pour 484,09 € TTC.

### Monument aux Morts :

Les travaux de remise en peinture des caractères gravés et de réalisation d'une nouvelle plaque « BATAILLARD Jean », ont été confiés à l'entreprise Les marbreries SALOMON pour un montant de 2.370,00 € TTC et seront réalisés courant de l'été 2025.

### Eglise :

Changement de la serrure d'une porte permettant le passage des personnes à mobilité réduite.

# LA VIE DANS NOTRE VILLAGE

## Les vœux du Maire et du Conseil Municipal

Cette année ce moment convivial pour souhaiter une belle année aux Planaisotes et aux Planaisots, s'est déroulé traditionnellement dans la salle du Préau, le vendredi 17 janvier 2025, autour d'un buffet et du verre de l'amitié.

## Les Finances de notre Commune

Deux graphiques pour vous informer sur les dépenses de fonctionnement de notre commune en 2024 et celles budgétisées pour 2025

- FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales – c'est un dispositif mis en place en 2012 et visant à réduire les disparités de ressources entre collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles doivent faire face
- SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours



Les augmentations entre 2024 et 2025 sont dues:

- Charges du personnel et élus, prévision à la prise en compte d'un tuilage pour le remplacement du poste de secrétaire de mairie.
- Charges générales, à la réfection du toit de la mairie prise en charge par l'assurance dommage ouvrage dont les indemnités ont été perçues pour partie en 2024.

## Dépôt de vos demandes d'autorisation d'urbanisme sur la plate-forme SVE

Nous vous rappelons que le portail SVE est connecté au logiciel de la commune de Planaise en lien direct avec l'ADS de la Communauté de Communes Cœur de Savoie, qui instruit les demandes, il permet un dépôt dématérialisé de toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme (CU, DP, PC...). L'accès au portail SVE (PUU-SVE) se fait comme indiqué ci-dessous :

- Accès général : <https://pu.rgd.fr>
- Accès avec code Insee commune : <https://pu.rgd.fr/#/73200>

Information importante concernant l'instruction de vos demandes d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, etc.). Toute demande que vous déposez est **instruite par la Communauté de Communes Cœur de Savoie**. Cette instruction, qu'elle aboutisse à une acceptation, un refus, un classement sans suite ou un retrait de votre part, **engendre des frais qui sont facturés à notre Commune**. C'est pourquoi il est essentiel que **vos dossiers soient complets et conformes à notre Plan Local d'Urbanisme (PLU)** dès leur dépôt. Un dossier incomplet ou non conforme peut entraîner des retards dans le traitement de votre demande, voire un refus, tout en générant des coûts pour la Commune. Pour vous aider dans cette démarche, nous vous invitons à consulter notre PLU. Il est **disponible en ligne sur notre site internet "Planaise.fr" et en version papier au secrétariat de la Mairie**. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration pour optimiser le traitement de vos dossiers et maîtriser les dépenses de notre collectivité.

## La divagation de Chien



Il a été constaté que des chiens divaguent dans les rues et chemins de Planaise, nous vous rappelons que les propriétaires négligents ou irresponsables s'exposent en outre à des poursuites pénales.

Pour assurer la sécurité de tous et éviter les désagréments, voici quelques **rappels importants concernant les promenades avec votre chien** :

- **Tenez votre chien en laisse** : Que ce soit dans le village, en forêt ou dans les parcs, garder votre chien en laisse est essentiel pour prévenir les accidents avec d'autres personnes, animaux ou véhicules.
- **Maîtrise et contrôle** : Si votre chien n'est pas en laisse, assurez-vous qu'il reste sous votre contrôle immédiat et total. Cela signifie qu'il doit répondre parfaitement à vos ordres pour éviter tout comportement indésirable.
- **Prévenir les fugues** : Veillez à ce que votre propriété soit bien clôturée et sécurisée pour empêcher votre chien de s'échapper. Un chien errant peut se perdre, causer des nuisances, ou être exposé à des dangers.

**En respectant ces consignes simples, vous contribuez à un environnement plus sûr et plus agréable pour tous les habitants de notre village.**

## La lutte contre l'ambroisie

L'ambroisie à feuilles d'armoise, *ambrosia artemisiifolia* est une plante exotique envahissante, arrivée d'Amérique du nord par accident au XIXe siècle. On la retrouve maintenant sur l'ensemble du territoire français à divers degrés.

Son pollen, très allergisant, cause un problème majeur de santé publique. Les symptômes allergiques, comparables à ceux associés au « rhume des foins » peuvent entraîner l'apparition de l'asthme ou son aggravation. L'ambroisie a un fort potentiel d'envahissement et peut se développer rapidement sur une grande variété de milieux (sols agricoles, bords de voies de communication, zones de chantier, jardins, etc.). En cultures, elle peut être la cause des pertes de rendement partielles, voire totales lorsqu'elle envahit une parcelle.

Chaque année, un pied d'ambroisie est capable de produire, sur la période été-automne, des milliers de grains de pollen pouvant affecter les personnes allergiques ainsi que plusieurs centaines de milliers de semences, qui représentent autant de nouveaux pieds d'ambroisie pouvant se développer les années suivantes.

Ainsi, pour limiter la propagation et les risques liés, il est fortement recommandé de mettre en œuvre, le plus précocement possible, des mesures de prévention et de lutte. Apprenez à reconnaître l'ambroisie et surveillez vos terrains. Par exemple, autour des mangeoires pour oiseaux si vous achetez des sachets de graines commercialisées. En effet, ces dernières peuvent parfois contenir des graines d'ambroisie.

S'il y a peu de plantes, le mieux est d'arracher avec des gants avant la floraison. Au contraire, s'il y a trop de plantes, il existe différentes techniques avant qu'elles ne fassent des graines.

Pour plus d'information et accéder à de la documentation sur les moyens de lutte, vous pouvez consulter le site internet de l'Observatoire des ambrosies : [www.ambroisie.info](http://www.ambroisie.info)



[www.signalement-ambroisie.fr](http://www.signalement-ambroisie.fr)



L'application mobile Signalement-ambroisie



email : [contact@signalement-ambroisie.fr](mailto:contact@signalement-ambroisie.fr)



téléphone : 0 972 376 888



PLATEFORME INTERACTIVE  
**SIGNALEMENT  
AMBROISIE**



- Feuille du même vert sur les deux faces
- Pas d'odeur quand on la froisse



**Plantule**  
Avril-Juin



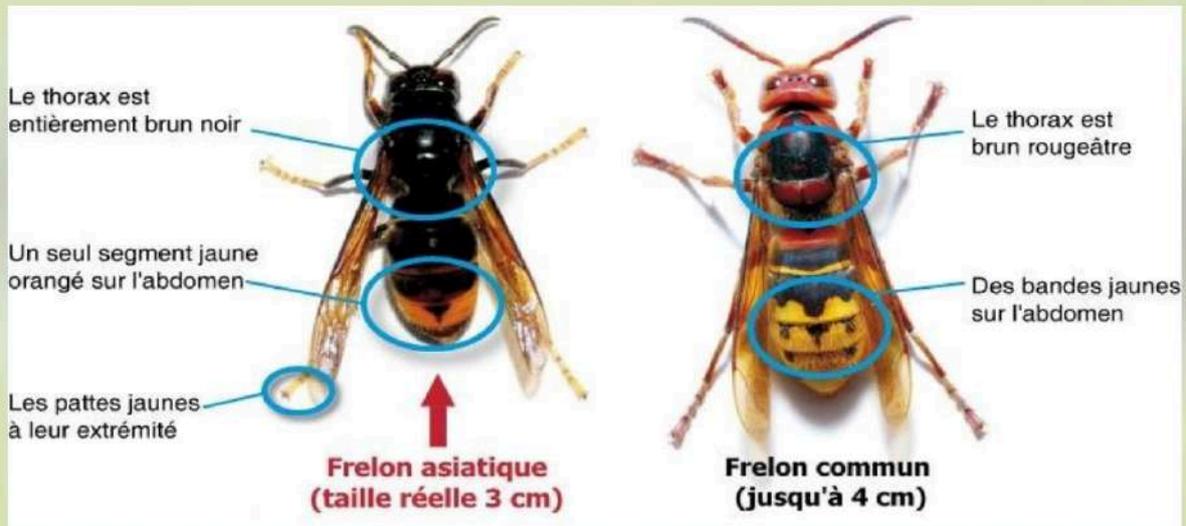
**Stade végétatif**  
Mai-Juillet



**En fleur**  
Août-Septembre

# ATTENTION AU FRELON ASIATIQUE

 Comment le reconnaître ?



**Que faire si je vois un nid ?**



Ne vous approchez pas et signalez-le



[www.frelonsasiatiques.fr/signalement](http://www.frelonsasiatiques.fr/signalement)

**Comment lutter ?**

Vous pouvez poser des pièges spécifiques au printemps et en automne



## Les bons réflexes pour éviter les départs de feu !



# FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

### AYONS LES BONNS RÉFLEXES POUR PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX...

- Organiser les barbecues **loin de la végétation** qui peut s'enflammer
- Jeter ses mégots **dans un cendrier** et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture
- Réaliser ses travaux **loin de la végétation** et prévoir un **extincteur** à portée de main
- Stocker les matériaux et produits inflammables (bois, bouteilles de gaz) **dans un abri fermé, éloigné de l'habitation**

### ... ET SE PROTÉGER DES FEUX

- Donner l'alerte en **appelant le 112, le 18 ou le 114** (personnes malentendantes) et tenter de localiser le feu avec précision
- S'abriter dans un bâtiment. **La voiture n'est pas un endroit sûr** car facilement inflammable
- Rester informé de la situation** et écouter les consignes des secours et/ou de la mairie

Chaque geste compte  
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

feux-foret.gouv.fr

9 feux de forêt sur 10 dix sont d'origine humaine et pourraient être évités en adoptant les bons réflexes :

- **Vous êtes fumeur ?** Le bon réflexe, c'est de jeter vos mégots dans un cendrier. En forêt, il est interdit de fumer.
- **Vous organisez un barbecue ?** Le bon réflexe, c'est d'être chez soi ou dans un espace aménagé pour cet usage, sur une terrasse, loin de l'herbe et des broussailles qui peuvent flamber.
- **Vous bricolez en plein air ?** Le bon réflexe, c'est de travailler loin des espaces sensibles, de les protéger des étincelles et d'avoir un extincteur à portée de main. Pensez également à entretenir et débroussailler votre jardin tout au long de l'année.
- **Vous stockez du bois ou des bouteilles de gaz chez vous ?** Le bon réflexe, c'est de les éloigner de votre habitation et de les stocker dans un abri fermé.

**EN CAS D'INCENDIE, J'APPELLE LE 18, LE 112 OU LE 114 (POUR LES PERSONNES SOURDES OU MALENTENDANTES) ET JE RESTE À L'ABRI DANS UNE HABITATION**

PLUS D'INFORMATIONS : FEUX-FORET.GOUV.FR





**espace  
sans tabac**

**ICI, ON RESPIRE MIEUX**

**À PARTIR DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2025, IL EST INTERDIT DE FUMER  
DANS PLUSIEURS LIEUX EXTÉRIEURS PUBLICS :**

- Parcs et jardins
- Plages
- Abords des écoles, stades et établissements sportifs, bibliothèques

**La majorité des lieux susceptibles d'accueillir des enfants seront sans tabac.**

**POURQUOI CETTE MESURE ?**

- Pour protéger les enfants de la fumée
- Pour dénormaliser le tabac dans les lieux du quotidien
- Pour préserver l'environnement

**Une nouvelle signalétique « Espace sans tabac »  
vous aide à repérer ces lieux protégés.**  
*Elle est identifiable par un pictogramme rouge et bleu, clair et visible.*

Le tabac n'a pas sa place là où l'on joue, apprend, respire.  
Ensemble, créons des lieux plus sains pour toutes et tous.  
Pour en savoir plus sur les espaces sans tabac, rendez-vous sur [sante.gouv.fr](http://sante.gouv.fr).  
Besoin d'aide pour arrêter de fumer ? Ça se passe sur [TABAC-INFO-SERVICE.FR](http://TABAC-INFO-SERVICE.FR) ou au 3989

## L'EAU, NOTRE ALLIÉE SILENCIEUSE

### Le saviez-vous ?

L'eau est omniprésente dans notre vie quotidienne. Nous en utilisons en moyenne **150** litres par jour et par habitant en France, pour différents usages.

### Répartition des usages



### Des gestes simples, pour un bien commun essentiel

#### Au jardin, on peut :



recupérer  
l'eau de  
pluie



arroser de façon  
raisonnée

#### À la maison, on peut :



prendre des douches  
plus courtes



lancer les machines  
à laver pleines

## ETAT CIVIL

### Vous avez 16 ans ? Pensez à vous faire recenser !

Rendez-vous en Mairie. Munissez-vous des documents suivants :

- **Votre pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)**
- **Un justificatif de domicile récent (facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone, quittance de loyer...)**
- **Votre livret de famille**

Que se passe-t-il après le recensement ?

La Mairie vous remettra une **attestation de recensement**. Gardez-la précieusement ! Elle vous sera demandée pour de nombreuses démarches importantes, comme l'inscription à certains examens (Baccalauréat, BEP, CAP...) ou l'obtention du permis de conduire. Dans les mois qui suivront, vous recevrez également votre convocation pour participer à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**.

Le recensement est une étape clé de votre parcours citoyen. N'hésitez pas à contacter la Mairie si vous avez des questions.

Ils se sont dit « Oui ! »

ROUSSET Marine et ROMAIN Antoine le samedi 24.05.2025

Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés !



Nous avons eu la tristesse de voir partir :

BATTARD Lucette le 28.02.2025

Toutes nos condoléances aux familles et aux proches

Nous souhaitons la bienvenue aux petits Planaisots qui sont nés :

BRISON DELTEIL Joris né le 26.11.2024 fils de Joanna et Gilles

THEVENIN Elio né le 18.12.2024 fils de Gwendoline et Vincent

HEURTEBISE Philippe né le 20.06.2025 fils de Gabriel et Constance

LIBRE Achille né le 3.07.2025 fils de Emeric et Marieanne



## LE PETIT MOT DE NOS ASSOCIATIONS

### *Le club du Bois de l'Orme, les aînés de Planaise*

Toujours le même plaisir de se retrouver pour **les sorties du jeudi** :

**Visite au Musée Savoisien** où notre Pietà est exposée dans le cadre de l'exposition "De l'or au bout des doigts, Artistes et Artisans dans les États de Savoie au Moyen Âge".

**Sortie au cirque de Saint-Même en Chartreuse**, avec balades au bord de l'eau, au pied de la cascade.



Notre porte est grand ouverte pour de nouvelles recrues !!!!!

## Comité d'Animation de Planaise « CAP »

Pour la première manifestation de l'année, les membres du Comité d'Animation de Planaise ont invité les enfants de La Chavanne et Planaise pour **La Chasse aux œufs**. Une quarantaine d'enfants ont participé à l'évènement le lundi 21 avril dans la cour de l'école.

Le **dimanche 8 juin** s'est déroulée la 4<sup>ème</sup> édition de l'**Apéro'naise**. Les participants ont pu découvrir un nouveau parcours et déguster des amuse-bouche sur les différents stands tout le long du chemin. À l'arrivée un **repas savoyard** a été servi.



Le **dimanche 27 juillet** se déroulera la 44<sup>ème</sup> fête du village. À cette occasion, le Comité d'Animation organise la 3<sup>ème</sup> édition de la course de caisses à savon folklorique, « la descente des îles ». À partir de 14h, les participants présenteront leurs véhicules au public lors de deux descentes route des îles (départ du Bâtiment Technique). À la fin de la journée, les plus belles caisses à savon seront récompensées dans les catégories : adulte et enfant.

Tout au long de l'après-midi, des animations seront proposées et le traditionnel **repas campagnard** (diots-patates/ tomme/ tartelette) sera servi à partir de 19h.

Nous vous attendons très nombreux pour cette belle journée festive.

## BLABLA SPORTS

Les membres de l'équipe de Blabla Sports organisent deux événements dans les mois à venir.

Tout d'abord l'Assemblée générale qui aura lieu le **25 juin à 19h** à la salle "Le Préau".

Cette réunion sera suivie d'un apéritif républicain ou chacun est libre d'apporter de quoi remplir le buffet. N'hésitez pas à vous joindre à nous pour ce moment convivial où nous aborderons entre autres, les projets de séances sportives et d'événements pour l'année à venir. Nous proposons également des séances gratuites et sans engagement les mercredis du mois de septembre à 18h à la salle du préau (derrière la mairie).

Dans le cadre du mouvement **Octobre Rose** nous vous donnons également **rendez-vous le samedi 25 octobre dès 18h pour une soirée belote** en association avec la ligue contre le cancer 73.

L'intégralité des bénéfices sera reversée pour la lutte contre le cancer du sein.

Aucun lot à gagner juste un moment convivial pour la bonne cause suivi d'un repas républicain.

**Les places sont limitées, n'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement.**

Bulletin et règlement à retourner avant le 28 septembre 2025. Vous pouvez les déposer au 24 chemin des Griattes 73800 Planaise.

Contact et inscription :

[blablasports73800@gmail.com](mailto:blablasports73800@gmail.com)



## La Chav'anaise



Depuis le début de l'année scolaire, **La Chav'anaise** met des actions en place pour récolter des fonds afin d'aider au financement des activités des enfants de l'école. Les habitants de Planaise et La Chavanne sont nombreux à participer aux différentes ventes proposées (chocolats, plants, diots...) et nous tenons à les remercier pour leur soutien. Les parents d'élèves participent ou organisent différents évènements :

**Dimanche 18 mai : Vide grenier à La Chavanne** organisé par le Chavathon. Tout au long de la journée, l'association a tenu la buvette et proposé aux exposants et visiteurs une vente de diots et de la petite restauration.

**Samedi 14 juin : Fête de la musique à Planaise** à partir de 19h devant le Bâtiment Technique. Boissons et planches apéro seront servies aux participants

**Vendredi 27 juin : Fête de l'école.**

Après le spectacle des enfants, repas proposé suivi d'une soirée dansante.

## Les festivités à venir

### Fête du Village "Vogue"

Le **dimanche 27 juillet 2025** aura lieu la 44<sup>ème</sup> Fête du Village organisée par le Comité d'Animation de Planaise.

À cette occasion, le Maire et son Conseil Municipal vous invitent à l'apéritif offert par la municipalité à 11h dans le Pré de la Vogue.



# BEL ÉTÉ À TOUTES ET TOUS!

Directeur de publication : Lionel MURAZ, Maire

Crédit Photos : Mairie de Planaise et Associations